Cinquante cinquième année. - N ° 240 A Vendredi 10 décembre 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 329

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

889 170 866 RCS Toulouse.
PULAU DEWATA.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Nom commercial : O BALI.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 46, Place Nicolas Bachelier, 31000 Toulouse.
Origine du fonds : Nouvelle branche d'activité. Fonds acquis par achat au prix stipulé de 90000 EUR.
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Restauration et fabrication de plats, à emporter et à consommer sur place. Restauration et fabrication de plats, à emporter et à consommer sur place..
Adresse : 46, Place Nicolas Bachelier, 31000 Toulouse.
Précédent propriétaire : 519 385 348 RCS Toulouse. **RIDHWAN** (Muhammad). Nom d'usage : RIDHWAN.
Date de commencement d'activité : 22 novembre 2021.
Publication légale : L'Opinion Indépendante *du* 3 décembre 2021.
Oppositions : À la nouvelle adresse du fonds cédé 46 Place Nicolas Bachelier 31 000 Toulouse pour la validité et, pour toutes correspondances, au cabinet AVOCATIO 5 Rue Saint Pantaléon 31000 TOULOUSE.
Commentaires : Modification de la dénomination. Modification de l'activité. Adresse de l'ancien propriétaire : 212 Avenue Raymond Naves 31500 TOULOUSE. Adresse du nouveau propriétaire : 46 Place Nicolas Bachelier 31000 TOULOUSE. Nouveau siège. Acte sous seing privé du 18/11/2021 enregistré à Toulouse le 22/11/2021 Dossier 2021 00039533 référence 3104P61 2021A08032 - Achat d'un fonds sis et exploité au 31 Rue Denfert Rochereau 31000 Toulouse immédiatement transféré au 46 Place Nicolas Bachelier 31000 Toulouse. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L.141-12 du code de commerce..